

- ✓ *Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat ;
(Avec l'expression de nos hommages les plus déférents)*
- ✓ *Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;*
- ✓ *Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires Coutumières ;*
- ✓ *Messieurs les Gouverneurs de Province et Estimés Collègues ;*
- ✓ *Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs ;*
- ✓ *Distingués invités à vos titres, rangs et qualités respectifs, tout protocole observé ;*

C'est avec joie que nous nous tenons devant vous pour tenir ce discours à la faveur de la tenue de la 7^{ème} session de la Conférence des Gouverneurs de Province.

Nous souhaiterions, par la même occasion, remercier le Président de la République, Chef de l'État, Magistrat Suprême, Commandant des Forces Armées de la République Démocratique du Congo et de la Police Nationale Congolaise , Son Excellence Monsieur Felix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO à qui nous présentons nos Hommages les plus Déférents pour son sens paternel épris de l'unité et de la cohésion nationale ainsi que sa

grande Vision du Développement de notre Nation, et du choix de notre ville en y organisant les présentes assises.

A cet effet, le sacré devoir qui nous incombe ce jour est de vous souhaiter la bienvenue dans la Ville de Kinshasa, Capitale de la République démocratique du Congo et siège des Institutions de la République. Soyez en paix, soyez en sécurité. Kinshasa est aussi votre Ville.

Toutefois, nous notons en premier lieu que notre septième session de la Conférence des Gouverneurs de Province se tient pendant les festivités de fin d'année. Voilà pourquoi nous saisisons cette occasion pour présenter, au nom des Kinois et Kinoises et au mien propre, les vœux de paix, de bonheur, de prospérité et de succès au Président de la République et à sa famille pour l'année 2021 qui pointe à l'horizon.

Nous présentons les mêmes vœux à Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, aux Membres du Gouvernement, aux Collègues Gouverneurs et à tous les invités ici présents.

Puisse le Très Haut nous gratifier d'un œil miséricordieux au cours de cette nouvelle année et qu'Il dispose des circonstances ainsi que des temps favorables pour l'épanouissement de chacun de nous.

Qu'en second lieu, nous tenons cette session de la Conférence des Gouverneurs de Province dans un contexte particulier lié à la deuxième vague de la pandémie à coronavirus, COVID-19, qui

constitue une menace multiforme pour le développement de notre pays en général et de la Ville de Kinshasa en particulier.

C'est la raison pour laquelle, nous invitons chaque participant à la stricte observance des gestes barrières notamment le port obligatoire des masques, la distanciation physique, le lavage régulier des mains et la prise régulière de température surtout que la Ville de Kinshasa reste la province la plus touchée, afin d'éviter toute contamination et propagation à grande échelle susceptibles de provoquer des dégâts non souhaités après ces assises.

- ✓ *Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat ;*
- ✓ *Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;*
- ✓ *Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires Coutumières ;*
- ✓ *Messieurs les Gouverneurs de Province et Estimés Collègues ;*
- ✓ *Distingués invités ;*

Cette session qui revêt un caractère particulier et hautement symbolique, est en fait la première depuis l'accession de son Excellence Monsieur le Président de la République à la Magistrature suprême. Elle a pour thème : « *La gouvernance des*

Provinces dans l'environnement démocratique actuel : Défis et opportunités ».

Conformément à la Loi Organique n°08/015 du 07 octobre 2008 portant modalités d'organisation et de fonctionnement de la Conférence des Gouverneurs de Province, celle-ci constitue une instance de concertation et d'harmonisation entre le pouvoir exécutif national et les Gouverneurs de Province dans le but d'émettre des avis, de formuler des suggestions sur la politique à mener et sur la législation à édicter par la République.

C'est dans cet esprit qu'en notre qualité du président du collectif des Gouverneurs de Province que nous formulons les suggestions suivantes qui seront développées pendant les travaux :

Premièrement, La tenue trimestrielle et rotative de la Conférence des Gouverneurs de Province dans le respect scrupuleux des dispositions pertinentes de l'article 200 de la Constitution et des articles 6, 9, 10, 11 et 12 de la précitée Loi Organique relatives notamment à la régularité de sa tenue, aux Membres nommément et limitativement désignés pour y participer, à son organisation et à son fonctionnement.

Deuxièmement, Le rétablissement de l'ordre institutionnel légal dans les Provinces où les Gouverneurs ont été irrégulièrement et illégalement demis de leurs fonctions par Message Officiel du

Gouvernement de la République à l'occasion du vote d'une motion de censure ou de défiance ;

Troisièmement, Compléter l'article 42 de la Loi n°08/012 du 31 juillet 2008 portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des Provinces en y insérant un quatrième et dernier alinéa relatif au moratoire formulé en ces termes : « *Il ne peut être présenté de motion de défiance contre un Membre du gouvernement Provincial ou de censure contre le Gouvernement Provincial avant dix-huit mois depuis leur investiture* ».

Quatrièmement, rendre effectif la retenue à la source sur les recettes à caractère national les frais de fonctionnement des Institutions Provinciales.

Cinquièmement, rendre effectif le fonctionnement de la caisse Nationale de Péréquation tout en revisitant son mode de fonctionnement qui fait de cet établissement public juge et gestionnaire des projets et des programmes d'investissements publics en Province.

Sixièmement, veiller à la mise en application effective des dispositions des articles 19, 138, 146, 147, 198 de la Constitution et 39, 41 et 42 de la Loi portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des Provinces sur l'exercice obligatoire et préalable des moyens d'information et de contrôle parlementaire avant toute initiative de motion.

Septièmement, procéder au paiement régulier des frais de fonctionnement des Assemblées Provinciales et rendre égalitaire les émoluments des Députés Provinciaux de la République.

Huitièmement, la mise en œuvre efficiente des allocations aux Provinces sur les lignes budgétaires pour les investissements principalement dans le secteur des infrastructures ainsi que la diversification de l'économie nationale.

Neuvièmement, rendre effective la décentralisation conformément à la Constitution en réduisant les services et les prérogatives au niveau du pouvoir central.

C'est ici donc, l'occasion de nous imprégner des états des lieux de chaque Province pour qu'ensemble, nous puissions mutualiser les efforts afin de bâtir une gouvernance des Provinces adaptée à l'environnement actuel de notre pays d'une part, et de nous implémenter une vision et des orientations nécessaires pour relever les défis de la refondation de notre pays sous le leadership du Président de la République, d'autre part.

Sur ce, nous nous invitons à une appropriation individuelle et collective de nos travaux que nous avons appelés de tous nos vœux au travers de nos correspondances dans le cadre de notre collectif des Gouverneurs de province.

✓ *Excellence Monsieur le Président de la République,
Chef de l'Etat ;*

Nous ne saurions clore notre propos sans remercier le Secrétariat Permanent et toute l'équipe tant du Gouvernement Central que Provincial qui ont contribué à la tenue de cette septième session de la Conférence des Gouverneurs dans la Ville de Kinshasa.

Nous souhaitons aux uns et aux autres un agréable séjour et de fructueux travaux.

Que vive la République démocratique du Congo ;

Que vive la Ville de Kinshasa.

Je vous remercie.